

1. Les raisons de l'épargne des ménages

Les ménages épargnent pour des motifs différents :

- **Disposer d'une réserve** pour faire face à un problème éventuel : accident, santé, emploi... Il s'agit de **l'épargne de précaution**.
- **Financer un projet** nécessitant l'acquisition d'un bien ou service impossible à acheter avec le revenu courant (équipement, vacances, voiture, logement...). Il s'agit d'une **épargne de confort**.
- **Constituer un capital ou une rente** en prévision de la retraite **ou pour transmettre un patrimoine** à ses enfants par exemple.

2. Les formes de l'épargne

L'épargne peut consister à :

- **thésauriser**, c'est-à-dire mettre de l'argent de côté sans le faire circuler ni le placer, donc sans rechercher de gains supplémentaires (épargne stérile) ;
- **placer de l'argent** sur des produits financiers afin d'en retirer des revenus supplémentaires ;
- **investir** dans l'achat de biens immobiliers.

Les Français **placent** principalement leur argent :

- sur **des livrets d'épargne** (livret A, LLDS : livret de développement durable solidaire...) ;
- dans **l'immobilier** ;
- dans **l'assurance-vie**.

3. L'impact budgétaire d'un achat à crédit

Le consommateur passe souvent par le **crédit** pour acheter certains biens : **le crédit immobilier** (achat d'un logement, travaux...), **le crédit à la consommation** (dépenses de la vie courante, achat d'équipements...), **le crédit automobile**...

Le crédit est une mise à disposition d'argent **sous forme de prêt**, accordée par un **prêteur** à un **emprunteur**.

Le crédit a un coût puisque l'emprunteur doit rembourser au prêteur, à l'échéance convenue, la somme empruntée mais aussi des intérêts et des frais d'assurance.

Le coût d'un crédit dépend principalement du **taux d'intérêt** et de la **durée de remboursement** du crédit.

La mensualité maximum de crédit généralement accordée par les organismes financiers s'élève à **33 % du revenu net annuel divisé par douze**.

Cela signifie que le revenu mensuel net doit être trois fois plus élevé que la mensualité de crédit. Ce seuil peut être relevé à 35 % pour faciliter l'accession à la propriété, notamment pour les primo-accédants.